

16 Février

Dossier concernant un tableau

par Gypus - soumis à l'examen de la

N° 3999 Commission. Directrice - par l'auteur.

NUMÉRO	DATE	ANALYSE.
D'ORDRE.	DE LA PIÈCE.	

P.M.

I.G. 3293

ANALYSE.

Mémoire de l'Intérieur et de l'Int. D. Coll. de D. Cyano.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 8 Mars 1895.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES & DES BEAUX-ARTS.

N^o 24407

N.-B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de
l'Administration.

ANNEXE

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 2 courant,
j'ai l'honneur de vous faire savoir que le
tableau de M^r David Oyens, intitulé Le
Salon, a été acquis par l'Etat.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir
bien le placer dans les galeries du Musée
moderne.

Agré, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. B. B.

À la Commission directrice des Musées de peinture
et de Sculpture de l'Etat.

Russell 2^e Mars 1897

A Monsieur le Ministre de
l'Instruction et de l'Enseignement
Supérieur

82

Par votre dépeche du
16 Fev. 1897 (ad^e du
B. U. ^{11.34407}) vous avez bien
voulu porter à l'Etat, en
virement par M. Dard
Oger, à l'Etat, au titre
de l'enseignement et de l'Enseignement
Supérieur, un de vos
talliers intitulés la
balance et qui est approuvé
par l'Etat pour le
prix de 2500 fr.

Par votre dépeche
du 16 Fev. 1897 vous

de Paris de la Com.
62, a talleu Meis.
de Paris partie de Collat.
de l'Etat, & non autres
deur ~~exemplaires~~

par lui-même les instructions ~~pour~~ ^{pour} les
placements dans les
galeries du Musée
Moderne de peinture =
Nuitly -

L. P. M. S. S.
(Liqui) Ess. F. H. S.
Lentor.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES & DES BEAUX-ARTS.

N^o 24404

N.-B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de
l'Administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 16 février 1895.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire savoir
que M. David Ogier a été autorisé à
soumettre à votre examen un de ses tableaux
intitulé le Salon, qu'il offre de céder à
l'Etat pour le prix de deux mille cinq cents
francs (fr. 2500).

Agreiez, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre,

J. B. B.

La Commission directrice des Beaux-Arts de peinture et de
sculpture.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 16 février 1891.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES & DES BEAUX-ARTS.

N^o 24404.

N.-B.— Prière de rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de
l'Administration.

—
ANNEXE
—

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que vous êtes autorisé à soumettre à l'exa-
men de la Commission directrice des Mus-
ées de peinture et de sculpture de l'Etat,
au palais des Beaux-Arts (Entrée par
la rue du Musée), le tableau intitulé : le
Chalon, qui a figuré à l'exposition du
Cercle artistique.

Agreez, Monsieur, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre,

J. Duvall

Monsieur David Gyens, artiste peintre, 152, chaussée
d'Ixelles, à Ixelles.